

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29

VILLE DE BRIARE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 juin, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie.

Absents excusés :

Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur LE DEM Philippe ; Madame KHEDDAR Haiate ; Madame ACIMOVIC Cennet.

Procuration a été donnée à :

Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane a donné procuration à Monsieur COURTILLAT Claude
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige
Monsieur LE DEM Philippe donne procuration à Madame BOURGOIN Evelyne
Madame KHEDDAR Haiate donne procuration à Monsieur GAGNEPAIN Patrice
Madame ACIMOVIC Cennet donne procuration à Madame LECLERC Sylvie

Madame VICHERAT Valérie a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2023-058 : RENOUELEMENT CONVENTIONS CCI-VILLE DE BRIARE

Considérant que la ville de Briare a autorisé à la CCI par convention, l'occupation de la gare d'eau des Prés Gris par délibération du 28 mars 2006, à compter du 1^{er} mars 2006 pour une durée de vingt ans.

Considérant que la Ville a autorisé par convention l'occupation de la partie arrière du parking rue des Vergers, à compter du 1^{er} mars 2006, pour une durée de vingt ans.

Ces conventions signées en mars 2006 avaient pour objectifs d'implanter des équipements nautiques et des embarquements de loisirs et d'aménager et d'exploiter un parc d'atterrage clôturé.

Par courrier du 25 janvier 2022, la CCI a interrogé la collectivité concernant son intention à propos du renouvellement de ces conventions en lien avec les objectifs de la collectivité et les investissements réalisés dont les amortissements sont toujours en cours.

Après négociation avec la CCI, il a été convenu de reconduire ces conventions à compter du 1^{er} juillet 2023 pour une durée de 15 ans afin de poursuivre la gestion, l'exploitation ainsi que la modernisation des équipements existants à la gare des Prés Gris pour un montant global de redevances augmenté à 1200 € par an.

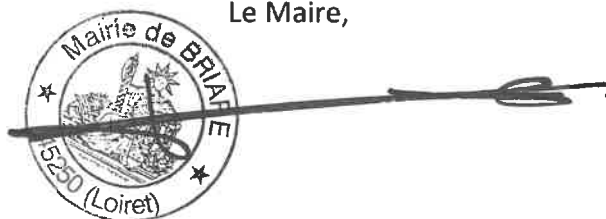
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTÉ le renouvellement de ces conventions selon les termes précisés ci-dessus.

Le 26 juin 2023

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET